



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

PREAMBULE

BEEBONDS met en place des politiques et des procédures tenant compte de la nature et du volume des activités fournies ainsi que de la complexité du profil de risque de l'établissement. BEEBONDS dispose d'une structure de gestion, d'une organisation et d'un contrôle interne appropriés aux activités qu'il va exercer.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document (les Conditions Générales d'Utilisation) avec une majuscule, ont la signification suivante :

Avis :	Désigne tout communiqué révélant une(des) information(s) concernant, directement et/ou indirectement, la Levée de Fonds en ce compris tout évènement pouvant survenir après la clôture de la Levée de Fonds et ce, jusqu'à la Date d'Echéance de l'Emission et qui, d'une manière ou d'une autre, pourrait avoir un impact sur direct et/ou indirect sur l'Emission, que l'Emetteur et/ou BEEBONDS porteront, de quelque manière que ce soit, à la connaissance des Investisseurs et/ou des Obligataires et ce tel, que décrit dans la Note d'Information.
BEEBONDS :	Désigne la société privée à responsabilité limitée de droit belge BEEBONDS SPRL ayant son siège social à B - 1040 - Bruxelles, Hive5, Cours Saint Michel N° 30B étant enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0658 962 075 ainsi qu'étant inscrite auprès de l'administration de la TVA sous le numéro 0658.962.075. BEEBONDS SPRL agit en tant que Plateforme de Financement Alternatif (PFA) ayant obtenu, le 23 avril 2019, son agrément délivré par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) établie à B - 1000 - Bruxelles, Rue du Congrès N° 12-14.
Bulletin(s) de Souscription :	Désigne le document reprenant les informations clefs de l'Offre et par lequel l'Investisseur confirmera le montant de sa Souscription à l'Offre.
Client(s) :	Désigne ensemble les Utilisateurs et les Investisseurs.
CGU :	Désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation.
Date d'Echéance :	Désigne la date à laquelle l'Emetteur s'engage, sauf rachat ou remboursement anticipé, à rembourser les capitaux et ce, tel que défini dans de la Note d'Information.
Date d'Emission :	Désigne la date d'émission et de paiement des Obligations ainsi que la date de partir de laquelle les Obligations porteront intérêts et ce, tels que définis dans de la Note d'Information.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

Date de Paiement des Intérêts :	Désigne la périodicité et la fréquence des dates auxquelles l'Emetteur paiera aux Obligataires les intérêts échus et ce, tels que définis dans la Note d'Information.
Emetteur(s) :	Désigne l'entité, personne morale, faisant l'objet sur le Site d'une Levée de Fonds ou Offre via l'émission de titres de créance sous forme d'Obligations.
Emprunt Obligataire :	Désigne la Levée de Fonds par voie d'émission d'Obligations.
Investisseur(s) :	Désigne toute personne physique ou morale qui a accepté les Conditions d'Utilisation du Site WEB devenant, par la même, Client de BEEBONDS et ayant complété son identification en tant que personne physique ainsi que réussi son test de connaissance lui donnant ainsi accès aux Offres et donc, le cas échéant, la faculté légale et réglementaire pour y souscrire et/ou se prévaloir être propriétaire d'Obligation(s).
Note d'Information :	Désigne le document définissant les conditions et modalités des Offres, y compris les Projets et les annexes y afférents.
Levée(s) de Fonds :	Désigne l'offre de financement faite sur le Site par laquelle BEEBONDS propose l'émission de titres de créance sous la forme d'Obligations.
Objectif de Financement :	Désigne le montant maximum à émettre ne pouvant en aucun cas être dépassé dans le cadre de la Levée de Fonds et ce, tel que décrit dans la Note d'Information.
Objectif Minimum de Financement :	Désigne le montant minimum devant être émis à la Date d'Emission et ce, tel que décrit dans la Note d'Information.
Obligataire(s) :	Désigne toute personne physique pouvant se prévaloir à une quelconque date, y compris pendant la Période de Souscription d'être le propriétaire effectif d'Obligations.
Obligations :	Désigne les titres de créance obligataires qui seront émises par l'Emetteur dans le cadre de l'Emprunt Obligataire sous forme d'inscriptions nominatives dans le Registre des Obligataires tenu par l'Emetteur.
Offre(s) :	Synonyme de la Levée de Fonds.
Période de Souscription :	Désigne l'intervalle de dates entre lesquelles les Investisseurs ont la faculté de souscrire à l'Offre via le Bulletin de Souscription et ce, tel que défini dans la Note d'Information.
Projet(s) :	Désigne le(s) projet(s) plus amplement décrit dans la Note d'Information de chaque Emission auxquels les fonds récoltés seront affectés.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

Registre des Obligataires :	Désigne le Registre des Obligataires tenu par l'Emetteur attestant de la propriété des Obligations par inscription au dit registre et ce, conformément à l'article 233 du Code des sociétés.
Site :	Désigne le site internet de BEEBONDS https://www.beebonds.com/
Souscription :	Désigne la faculté que les Investisseurs ont d'acquérir des Obligations pendant la Période de Souscription via le Bulletin de Souscription aux conditions de l'Offre et ce, tel que défini dans la Note d'Information.
Utilisateur(s) :	Désigne toute personne physique qui a accepté les Conditions Générales d'Utilisation du Site devenant, par là même, Client de BEEBONDS sans, cependant, avoir complété une fiche d'identification client et donc ne lui permettant d'accéder qu'à la page d'accueil du Site ainsi qu'à la partie libre du contenu du Site.

2. CONDITIONS D'UTILISATION

2.1. Le site internet www.beebonds.com appartient à et est géré par une société privée à responsabilité limitée de droit belge, BEEBONDS ayant son siège social à B - 1040 - Bruxelles, Hive5, Cours Saint Michel N° 30B, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0658 962 075, et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0658.962.075, ci-après désignée BEEBONDS. BEEBONDS agit en tant que Plateforme de Financement Alternatif (PFA) ayant obtenu, le 23 avril 2019, son agrément délivré par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) établie à B - 1000 - Bruxelles, Rue du Congrès N° 12-14. BEEBONDS a pour activité la mise en présence, d'une part, de sociétés désireuses d'emprunter des fonds destinés à financer leurs activités et/ou des projets d'investissements et d'autre part, de personnes désireuses de réaliser un investissement sous la forme d'un prêt à intérêts.

L'accès à la page d'accueil du Site ainsi qu'à une partie de son contenu est libre.

Toutefois, la plupart des pages du Site, telles que celles relatives aux Emetteurs, aux prochaines Levées de Fonds et à la Souscription effective à l'une d'entre elles sont réservées aux personnes qui se sont préalablement inscrites sur le Site en qualité d'Investisseur.

2.2. L'inscription au Site en qualité d'Utilisateur et/ou d'Investisseur implique le fait d'avoir préalablement pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation. L'inscription au Site implique également d'être majeur et de disposer de la capacité juridique pour contracter. Avant de valider son inscription, le futur Utilisateur et/ou Investisseur Candidat-Prêteur sera invité à confirmer qu'il a reçu, qu'il a effectivement pris connaissance et qu'il accepte sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

3. OBJET DU SITE - DESCRIPTION de son FONCTIONNEMENT

3.1. Le Site a pour objet la mise en présence, d'une part, d'Emetteurs désireux d'emprunter des fonds destinés à financer leur activité professionnelle et/ou des Projets, et d'autre part, des Clients désireux de réaliser un investissement sous la forme d'Obligations.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

3.2. Un Client doit nécessairement et préalablement s'être inscrit sur le Site en tant qu'Utilisateur pour avoir accès à la partie du Site relative aux informations générales des Offres et, ensuite, en tant qu'Investisseur pour pouvoir souscrire aux Offres de son choix.

Lorsqu'un Investisseur a fait le choix d'investir dans une Offre et du montant qu'il désire y souscrire, au travers de BEEBONDS, la Souscription a lieu par le biais du Site, sans que BEEBONDS ne soit nullement et en aucune manière partie à l'Offre.

L'Investisseur sélectionne la Levée de Fonds de son choix et indique, sur le Site, le montant nominal auquel il désire souscrire. Les conditions de l'Offre (taux d'intérêt, durée, périodicité et modalités de remboursements, etc.) sont indiquées dans la Note d'Information de chaque Levée de Fonds et disponible sur le Site. La Souscription s'effectue en complétant le Bulletin de Souscription auquel l'investisseur aura accès contenant toutes les informations clefs de l'Offre. Dès que l'Investisseur aura électroniquement confirmé sa Souscription en la validant via le bouton « Confirmer » du Bulletin de Souscription électronique, il s'engagera irrévocablement à souscrire à l'Offre pour le montant nominal qu'il aura indiqué moyennant la réalisation préalable des conditions préalables et/ou suspensives dont question à l'article 3.4 ci-dessous.

Un courrier électronique de confirmation de la Souscription est adressé par BEEBONDS à l'Investisseur confirmant et réitérant les conditions financières de la Levée de Fonds. Le courrier électronique contient également le numéro du compte de paiement de l'Emetteur sur lequel l'Investisseur devra verser le montant de sa Souscription ainsi que la Date d'Emission. Pour autant que l'Objectif de Financement soit atteint en tout ou en partie et/ou que l'Offre ait été clôturée dans les temps impartis ou anticipativement, BEEBONDS informera les Investisseurs, via sa plateforme et avec l'accord d'Emetteur, la Levée de Fonds comme étant clôturée. Dès lors et à la Date d'Emission définie dans la Note d'Information de la Levée de Fonds, le montant recueilli pourra être utilisé par l'Emetteur dans le cadre du projet auquel l'Investisseur aura souscrit.

A la Date d'Emission, l'Emprunteur fera parvenir, par courrier électronique, à chacun des Investisseurs un certificat d'inscription dans le Registre des Obligataires attestant du montant qu'il aura souscrit. Le susdit certificat vaudra preuve de propriété.

Le remboursement des capitaux sera effectué par l'Emetteur, à la Date d'Echéance, directement aux Investisseurs sur le compte bancaire qu'ils auront transmis lors de sa Souscription sur leur Bulletin de Souscription et ce, sans que les fonds ne transitent à aucun moment par le patrimoine de BEEBONDS.

3.3. Les Emetteurs ainsi que leurs Projets sous-jacent à la demande de financement font l'objet d'une sélection préalable par un comité de sélection institué par BEEBONDS. A l'issue de cette sélection et pour autant que ledit comité de sélection ait retenu la demande de financement présenté par l'Emetteur, BEEBONDS mettra à la disposition de ses Clients les informations sur un support durable et/ou sur le Site sans que BEEBONDS garantisse les perspectives de croissance et de développement futurs et sans que BEEBONDS ne garantisse ni ne prenne d'engagement quant à leur performance ou solvabilité futures ainsi que sans que sa responsabilité ne puisse être mise en cause à cet égard comme indiqué à l'article 5.3 ci-dessous. Les Emetteurs sélectionnés devront également approuver les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Par cette acceptation, par leur présence sur le Site et par la conclusion d'un contrat de mission de collaboration avec BEEBONDS, ils consentent être liés à BEEBONDS.

3.4. La publication sur le Site d'une nouvelle Offre s'accompagne d'une Période de Souscription dans le cadre de la Levée de fonds et ce, tel que décrit dans la Note d'Information. Les Investisseurs admettent que, en fonction du montant des Souscriptions enregistrées à partir du 1^{er} jour de l'ouverture de l'Offre, ils pourraient



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

voir leur Souscription réduite ou être annulée soit (i) parce que l'Objectif de Financement est anticipativement atteint, soit (ii) parce que l'Objectif Minimum de Financement n'est pas atteint. En outre, les Investisseurs admettent que le montant de leur Souscription enregistrée à partir du 1er jour de l'ouverture de l'Offre serait « servi » à 100% parce (ii) le montant récolté est compris entre l'Objectif Minimum de Financement et l'Objectif de Financement que l'Objectif de Financement. Les Souscriptions seront horodatées électroniquement. BEEBONDS traitera les Souscriptions suivant le principe « Fisrt In - First Served » (FIFS).

S'il s'avère que l'Objectif de Financement est atteint avant la Date d'Emission, BEEBONDS appliquera la procédure de clôture de la Levée de Fonds décrite ci-dessous et ce, sauf modalités particulières définies dans la Note d'Information :

- les Souscriptions seront validées par BEEBONDS jusqu'à épuisement du montant de l'Objectif de Financement ;
- la dernière Souscription saisie sur le Site avant épuisement de l'Objectif de Financement sera réduite du montant du solde de l'Objectif de Financement pouvant encore être souscrit ;
- à partir de ce moment, la Levée de Fonds sera considérée comme étant clôturée ;
- BEEBONDS émettra sur son site un Avis informant les Investisseurs que la Levée de Fonds est clôturée ;
- BEEBONDS ne permettra plus aux Investisseurs de remplir un Bulletin de Souscription ;
- l'Investisseur ayant sa Souscription ainsi réduite en sera informé par BEEBONDS par courrier électronique. Le montant excédentaire qu'il aura versé à l'appui de sa Souscription lui sera immédiatement recredité, par l'Emetteur, sur le compte bancaire ayant été utilisé pour le règlement du montant initialement souscrit ;
- les Souscriptions validées avant que la clôture de l'Offre soit effective et qui dans le traitement effectué par BEEBONDS suivant le principe FIFSC ne pourront être retenues seront automatiquement annulées. Les Investisseurs en seront avertis immédiatement par courrier électronique. S'il s'avère qu'ils auraient déjà procédé au transfert des fonds vers le compte ouvert par l'Emetteur spécialement dédié à la Levée de Fonds et, si ledit compte en serait crédité, les montants seront retournés, dans les 3 jours ouvrables, aux Investisseurs sur le compte par lequel ils auront procédé à leur paiement.

S'il s'avère que l'Objectif Minimum de Financement n'est pas atteint à la Date d'Emission, BEEBONDS en accord avec l'Emetteur considérera l'une des deux éventualités décrites ciaprès et ce, suivant les modalités définies dans la Note d'Information y compris les éventuelles modalités particulières :

- la Levée de Fonds est prolongée pour un maximum de deux Périodes de Souscription égales chacune à la Période de Souscription initiale. Pour chaque prolongement, BEEBONDS émettra un Avis sur son Site détaillant les modalités de prolongation et en particulier la nouvelle Date d'Emission. Si à l'issue de la seconde Période de Souscription l'Objectif Minimum de Financement n'est toujours pas atteint, l'Emetteur aura soit (i) la faculté d'accepter le montant récolté, soit (ii) d'annuler la Levée de Fonds suivant les modalités décrite ci-dessous. BEEBONDS émettra un Avis sur son Site faisant part de l'issue qui, dans ces deux cas, aura été donnée à la Levée de Fonds ;
- la Levée de Fonds est annulée. BEEBONDS émettra un Avis sur son Site faisant part de l'issue qui aura été donnée à la Levée de Fonds. Les Investisseurs ayant souscrit à la Levée de fonds en seront avertis immédiatement par courrier électronique. S'il s'avère qu'ils avaient déjà procédé au transfert des fonds vers le compte ouvert par l'Emetteur spécialement dédié à la Levée de Fonds seront et si ledit compte en était crédité, les montants seront retournés, dans les 3 jours ouvrables, aux Investisseurs sur le compte par lequel ils auront procédé à leurs paiements.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

S'il s'avère que, à la Date d'Emission, le montant récolté est compris entre l'Objectif Minimum de Financement et l'Objectif de Financement, BEEBONDS en accord avec l'Emetteur appliquera la procédure de clôture de la Levée de Fonds décrites ci-dessous et ce, sauf modalités particulières définies dans la Note d'Information :

- à la Date d'Emission, la Levée de Fonds sera considérée comme étant clôturée ;
- BEEBONDS émettra sur son site un Avis informant les Investisseurs que la Levée de Fonds ;
- tous les Investisseurs ayant souscrits à la Levée de Fonds et dont le montant de leur Souscription aura été porté au crédit du compte ouvert par l'Emetteur spécialement dédié à la Levée de Fonds seront « servis » à 100% du montant de leur Souscription.

Il revient à l'Investisseur de se référer à la Note d'Information de chaque Levée de Fonds, disponible sur le Site de BEEBONDS, afin qu'il puisse s'informer de l'Objectif de Financement ainsi que du délai dans lequel il doit être atteint, de l'Objectif Minimum de Financement ainsi que des conséquences qui en découleraient et des modalités particulières, les conditions suspensives et/ou complémentaires prévues dans la Note d'Information susceptibles d'influencer la procédure de de Souscription applicables aux points (i),(ii) et (iii) ci-avant.

3.5. L'Emetteur s'engage irrévocablement que le montant total souscrit recueilli sur le compte ouvert par lui et spécialement identifié à la Levée de Fonds, ne sera libéré et transféré sur ses comptes bancaires d'affaires courantes qu'après (i) que BEEBONDS ait, sur sa plateforme et avec l'accord de l'Emetteur, informé les Investisseurs de la clôture de la Levée de Fonds et (ii) à la Date d'Emission et ce, tels que décrits dans la Note d'Information.

L'Emetteur s'engage irrévocablement que le montant ainsi recueilli auprès des Investisseurs et versé à l'Emetteur sur ses comptes bancaires d'affaires courantes ne pourra être affecté à d'autre usage que celui(ceux) défini(s) dans la Note d'Information.

3.6. Pour chaque Levée de Fonds, l'Investisseur pourra trouver sur le Site une fiche descriptive résumant les conditions de la Souscription, les conditions financières du prêt (taux d'intérêt, durée, périodicité et modalités de remboursement des capitaux). Lorsqu'il procédera à une Souscription de Levée de Fonds, l'Investisseur retrouvera l'ensemble de ces informations dans le Bulletin de Souscription qu'il devra remplir.

3.7. Les modalités de paiement des intérêt échus et de remboursement des capitaux sont définis dans la Note d'Information. Il revient à l'Investisseur de se référer à la Note d'Information de chaque Levée de fonds disponible sur le Site afin qu'il puisse s'informer des conditions dans lesquelles le remboursement de capitaux pourrait intervenir de manière anticipative.

3.8. Les Investisseurs sont informés que, en cas de faillite ou de défaut de l'Émetteur, ils sont susceptibles de ne pas récupérer les montants dus et risquent de perdre tout ou partie de leur investissement. Il revient donc aux investisseurs de se forger leur propre opinion sur l'Emetteur ainsi que sur les conditions de l'Offre, en prenant en compte, entre autres, les avantages et les risques liés à un tel investissement et en se faisant aider, le cas échéant par un conseiller professionnel. Il revient aux Investisseurs de se référer à la Note d'Information de chaque Levée de fonds disponible sur le Site afin qu'ils puissent s'informer des conditions de défaillance de l'Emprunteur et de celles dans lesquelles le paiement des intérêts échus et/ou le remboursement de capitaux pourrait être suspendus et/ou, s'il appert, annulés.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

3.9. En tout état de cause, BEEBONDS ne peut être tenu pour les Levées de Fonds qu'à des obligations de moyen et à aucune obligation de résultat. Il en résulte que BEEBONDS ne pourra et ce, d'aucune manière, être tenu responsable de tout événement qui surviendrait tel que décrit à l'article 3.8 ci-avant.

4. NATURE des ACTIVITES de BEEBONDS - INFORMATION & RISQUES

4.1. Au travers de son Site, BEEBONDS exerce l'activité de Plateforme de Financement Alternatif (PFA) portant sur la fourniture en Belgique, à titre d'activité professionnelle habituelle, de services de financement alternatif au sens de l'article 4, 1° et 2° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances (ci-après « la Loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding »).

Pour ce faire, BEEBONDS est agréée en qualité de Plateforme de Financement Alternatif (PAF) et est inscrite sur la liste *ad hoc* tenue par son autorité de contrôle. L'agrément de BEEBONDS lui a été délivré le 23 avril 2019 par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) établie rue du Congrès, 12-14 à 1000 Bruxelles et dont le site est www.fsma.be. Conséquemment, BEEBONDS ne preste aucun service d'investissement ni n'exerce aucune activité d'investissement au sens de l'article 2, 1° et 2° de la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuilles et de conseil en investissements.

En particulier, BEEBONDS :

- ne reçoit, ne transmet ni n'exécute aucun ordre portant sur des instruments financiers. De même, BEEBONDS n'exerce aucune activité de conseil en investissements au sens de l'article 2, 9° de la loi précitée du 25 octobre 2016 et ne fournit aucune recommandation personnalisée au sens de l'article 2, 10° de ladite loi ;
- n'exerce pas d'avantage d'activité de gestion de portefeuilles au sens de l'article 2, 8° de la loi précitée du 25 octobre 2016 ni d'activité de Financement d'instruments financiers au sens de l'article 2, 1°, 7 de ladite loi ;
- ne reçoit ni ne détient, compte tenu de l'interdiction énoncée à l'article 23 § 2, a) de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances, des fonds ou instruments de Financement appartenant à ses clients et ne dispose d'aucun mandat ou procuration sur les comptes de ses clients ;
- n'agit pas en qualité d'intermédiaire financier ni en qualité d'intermédiaire qualifié au sens de l'article 2, 9° et 10° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, ni en qualité d'intermédiaire en services bancaires et services d'investissement au sens de l'article 4 de la loi du 22 mars 2006 relative à l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers ;
- ne preste aucun service de paiement au sens de l'article I.9, 2° du Code de droit économique ;
- n'agit pas non plus en qualité d'agent d'un établissement de paiement ou de monnaie électronique au sens de l'article 4, 15° de la loi du 21 décembre 2009 relative au statut des établissements de paiement et de monnaie électronique.

4.2. Le fait de souscrire à une Levée de fonds comporte dans le chef de l'Investisseur une part de risque quant au remboursement des capitaux et du paiement des intérêts échus dès lors que ceux-ci dépendent de la solvabilité de l'Emetteur pendant toute la durée de l'Emission. Pour l'Investisseur, il existe en effet un risque de ne pas récupérer tout ou partie des capitaux et/ou des intérêts échus en cas de défaillance de l'Emetteur dans



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

des circonstances à propos desquelles BEEBONDS est totalement étrangère et ne peut en aucune cas être tenue pour responsable.

Les Investisseurs sont avertis que les Emetteurs étant, pour la plupart de jeunes entreprises désireuses de financer leurs activités et/ou projets tels que définis dans la Note d'Information de chaque Levée de Fonds, le risque est donc accru par comparaison avec des sociétés cotées sur un marché réglementé ou non cotées disposant d'une plus longue existence et plus large expérience, qu'ils ne puissent pas récupérer tout ou partie des capitaux ainsi prêtés et/ou des intérêts échus.

Afin d'aider l'Investisseur dans ses choix aux Levées de Fonds auxquelles il entend participer, BEEBONDS publie sur son Site et ce, pour chaque Levée de fonds, un rapport de sélection de projet à financer établi par son Comité de Sélection. Le susdit rapport reprend les données financières clefs de l'Emetteur ainsi que celles des projets auxquels les fonds récoltés seront affectés. Le susdit rapport n'a pour finalité que celle visant à informer l'Investisseur afin qu'il se forge sa propre opinion sur la Levée de Fonds dans laquelle il envisage d'investir. En aucun cas, le susdit rapport peut être considéré comme une incitation à investir dans la Levée de Fonds sur lequel il porte.

La Souscription à une Levée de fonds implique également une immobilisation des capitaux prêtés dès lors que l'Investisseur devra patienter jusqu'à l'échéance de l'Emission pour percevoir le remboursement des capitaux accrus des intérêts échus et ce, sauf cession en tout ou en partie d'une quelconque façon des Obligations souscrites et/ou la possibilité pour le Prêteur de céder sa créance à un tiers au moyen d'une cession de créance. Par l'acceptation des présentes CGU, l'Investisseur déclare être dûment informé des risques décrits ci-avant et les accepter.

4.3. Par ailleurs et dans la mesure où les Levées de Fonds ainsi que les services offerts par BEEBONDS dans le cadre de son Site et en particulier les Levées de Fonds dans le cadre de son agrément de Plateforme de Financement Alternatif, les Levées de Fonds offertes en souscription constitueront des offres publiques au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé ainsi que du Titre III - 2ème et 3ème Chapitres de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés complétant la Loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances.

Conformément aux Articles 10 à 19 de la loi 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les Investisseurs seront informés des conditions des Levées de Fonds organisées par BEEBONDS et offertes en souscription via son Site dans cadre de son agrément de Plateforme de Financement Alternatif par des Notes d'Information qui suivant la susdite loi répondent aux conditions suivantes :

- un contenu exact, loyal, clair et non trompeur ;
- contenir des informations sur l'émetteur et l'offreur ;
- contenir le montant et la nature des instruments de placement offerts ;
- contenir les raisons et les modalités de l'offre, les risques attachés à l'émetteur et l'instrument de placement concerné.

En particulier, les Notes d'Information contiennent une description succincte des éléments suivants :

- une description des principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts ;



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

- des informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement, en ce compris les comptes annuels de l'émetteur ;
- des informations concernant les conditions et les raisons de l'offre ;
- des informations concernant les caractéristiques des instruments de placement offerts.

L'en-tête des Notes d'Information comportent, de manière prééminente, la mention suivante : « Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers. »

Les Notes d'Information répondent aux conditions suivantes :

- rédigées sous la forme d'un document unique, dans un langage compréhensible ;
 - rédigées de manière concise et sa longueur ne dépasse pas quinze pages de format A4 ;
 - présentées et mise en page d'une manière qui en rend la lecture aisée, avec des caractères d'une taille lisible.
- La FSMA n'opère pas à des contrôles préalables sur les Notes d'Information ainsi que sur les informations fournies sur le Site relatives aux Emetteurs, la présentation qui en est faite et les Levées de Fonds organisées. Conformément à la Communication de la FSMA 2018-09 du 22 juin 2018 - Mise en œuvre du Règlement Prospectus - rédigée en application de la loi du 11 juillet 2018 rectifiant sur certains points la loi du 18 décembre 2016, BEEBONDS communiquera à la FSMA et ce, au plus tard le jour de l'ouverture de la Levée de Fonds au public, la Note d'Information y afférente.

4.4. Dans le cadre de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding, BEEBONDS s'impose que :

- les Levées de Fonds présentées sur son Site à la Souscription par des Investisseurs sont gérées dans l'intérêt exclusif des Investisseurs ;
- le risque auquel l'Investisseur est exposé dans le cadre d'une Levée de Fonds est strictement limité à la perte du capital investi et des intérêts échus à la suite d'une défaillance de l'Emetteur entraînant la suspension et, le cas échéant, la disparition de l'obligation de remboursement des capitaux et du paiement des intérêts.

5. EXONERATION & LIMITATION de RESPONSABILITE

5.1. L'accès et l'inscription au Site de BEEBONDS sont gratuits pour les Clients.

En revanche et nonobstant le fait que BEEBONDS veillera à mettre son Site à disposition de ses Clients ou, plus généralement, des internautes, de manière continue et ininterrompue, BEEBONDS se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'interrompre l'accès à son Site pour des raisons d'ordre technique ou autres ainsi que de mettre fin à ses services et ce sans pouvoir être en aucune façon tenue responsable de ces interruptions et des conséquences éventuelle fâcheuses qui pourraient en découler pour ses Clients, les internautes en général ou pour des tiers.

Il en va notamment ainsi si l'interruption d'accès au Site intervenait pendant une période de Levée de Fonds et si, en raison de cette interruption, un internaute ou un Client se retrouvait empêché de souscrire à la Levée de Fonds.

La responsabilité de BEEBONDS ne pourra en aucun cas être mise en cause en cas d'interruption du service et il ne pourra lui être réclamé aucune indemnisation du chef de manque à gagner ou de perte d'opportunité, de perte de chance, de perte de gain ou profit ou de perte de temps.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

5.2. Le rôle de BEEBONDS se limite à mettre des Investisseurs en présence d'Emetteurs afin de permettre aux premiers de souscrire à une Levée de Fonds destinée à financer les activités et/ou les projets des seconds au travers de BEEBONDS.

L'Investisseur sera sans recours à l'égard de BEEBONDS en cas de défaut de paiement de l'Emetteur entraînant la suspension ou, selon les cas, la disparition des obligations de remboursement des capitaux et/ou des intérêts échus.

5.3. Comme décrit à l'article 3.3. ci-avant, les Emetteurs font l'objet d'une sélection préalable par BEEBONDS tenant compte de divers critères tels que leurs chiffres clefs, leurs solvabilités existantes ainsi qu'à leurs perspectives de croissance et de développement futurs y compris en ce qui concerne les activités et/ou les projets auxquels seront affectés les fonds récoltés. BEEBONDS ne garantit pas et ne prend aucun engagement quant à leur performance ou solvabilité futures.

En ce qui concerne la présentation des Emetteurs sur son Site, l'objet de l'activité de BEEBONDS se limite à donner son avis sur la rentabilité et la solvabilité existantes de l'Emetteur et sur ses perspectives de croissance et de développement futurs, sans que cet avis ne puisse constituer ni ne puisse être interprété comme un conseil en investissement tel que précisé à l'article 4.1. ci-avant.

Les rendements du passé ne constituent pas une garantie de rendements futurs en sorte qu'hormis le cas de dol, la responsabilité de BEEBONDS ne saurait être engagée en cas de dommage subi par un Prêteur à la suite de la détérioration de la situation financière d'un Emprunteur ou en raison de la défaillance de celui-ci dans le cadre du remboursement du prêt.

Il appartient donc à l'investisseur de forger sa propre opinion sur l'Emetteur et/ou sur la Levée de Fonds à laquelle il compte souscrire et, le cas échéant, de recueillir les conseils d'un conseiller en investissement. L'avis donné par BEEBONDS sur son Site n'ayant pas vocation à s'y substituer. BEEBONDS recommande, en cas de doute dans le chef de l'Investisseur quant à l'adéquation de ce type d'investissement eu égard à sa situation personnelle, de recueillir au préalable l'avis d'un conseiller financier professionnel.

5.4. En tout état de cause, BEEBONDS ne sera pas d'avantage responsable du dommage éventuel que subirait un Investisseur en raison d'un manquement commis par ce dernier à ses propres obligations, en cas de manquement commis par l'Emetteur ou par un tiers ou en cas de force majeure ou cas fortuit.

5.5. Sauf en cas de dol, BEEBONDS décline toute responsabilité en cas d'erreur, omission ou inexactitude des informations renseignées sur le Site.

5.6. S'il devait néanmoins s'avérer que la responsabilité de BEEBONDS est engagée nonobstant les cas d'exonération énoncés aux articles 5.1. à 5.5. ci-avant, la responsabilité de BEEBONDS sera en tout état de cause limitée au montant de la rémunération qui aura été payée par les Emetteurs.

5.7. Par ailleurs, BEEBONDS ne pourrait être tenue responsable des éventuelles inexactitudes ou défauts de validité des documents juridiques auxquels l'Emetteur aura souscrit ou adhéré, ce dernier ayant l'obligation de comprendre la portée, le contenu et les conséquences juridiques de ces documents et, le cas échéant, de requérir un avis juridique.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

6. RESTRICTION D'ACCES

BEEBONDS se réserve le droit unilatéral d'interdire l'accès à tout ou partie du Site à tout internaute, Client, Emetteur qui contreviendrait aux présentes CGU ;

- utiliserait les données personnelles auxquelles il peut avoir accès via le site de BEEBONDS pour proposer des produits ou services payants ou pour procéder à l'envoi en grand nombre de courriers électroniques non sollicités ("spamming") ;
- porterait atteinte d'une manière ou d'une autre à la réputation de BEEBONDS et/ou de son Site ;
- porterait atteinte aux droits intellectuels de tiers ;
- utiliserait le site de BEEBONDS à des fins illicites, offensantes, racistes, indécentes, menaçantes ou frauduleuses.

BEEBONDS se réserve également le droit de poursuivre en justice ces mêmes personnes et de leur réclamer réparation pour le préjudice qui lui aurait été causé.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1. L'ensemble du contenu présent sur le Site de BEEBONDS, en ce compris notamment les graphiques, logos, boutons, images, code HTML, base de données et icônes - à l'exception des publicités et des noms propres - est la propriété intellectuelle de BEEBONDS est à ce titre protégé par le droit d'auteur et par les droits du producteur d'une base de données.

La forme du Site de BEEBONDS (plan, choix et disposition des rubriques, organisation des données et onglets) est protégée par le régime du droit d'auteur.

BEEBONDS peut interdire l'extraction et/ou la réutilisation de la totalité ou d'une partie substantielle sur le plan qualitatif ou quantitatif du contenu de ce Site.

Le titre 7 du Livre XI du Code de droit économique relatif à la protection juridique des bases de données dispose que l'atteinte à ces droits constitue un délit de contrefaçon et est passible de peines d'amende et d'emprisonnement pouvant aller respectivement jusqu'à 100.000 EUR et trois ans et, qu'en cas de récidive, ces peines peuvent être doublées.

Certains des noms, signes distinctifs et logos figurant sur ce site web sont des marques déposées ou des noms de commerce appartenant à BEEBONDS ou à des tiers.

Toute copie, traduction, adaptation, modification ou usage quel qu'il soit de l'entièreté ou de l'un quelconque des éléments protégés du Site de BEEBONDS, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, est strictement interdit sans le consentement écrit et préalable de BEEBONDS. Toute requête à ce sujet peut être adressée à hello@beebonds.com.

7.2. Tout internaute ou Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et à ne pas copier, reproduire, extraire, exploiter ou altérer, sous quelle que forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit, les informations contenues sur le Site de BEEBONDS, en ce compris les présentes CGU.

A défaut de consentement écrit et préalable comme indiqué à l'article 7.1 ci-avant, BEEBONDS n'accorde aucune licence à cet égard.

7.3. Dans certaines de ses rubriques, le Site de BEEBONDS contient des liens hypertextes vers du contenu émanant de tiers ou vers des sites internet exploités par des tiers.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

BEEBONDS n'est pas responsable de la qualité ou de l'exactitude de ces sites internet et de leur contenu et ne peut pas d'avantage être considéré comme approuvant, publiant ou autorisant ces sites web ou leur contenu. Par conséquent, les propriétaires et exploitants de ces sites sont seuls responsables du respect des législations et réglementations applicables aux produits et services qu'ils proposent sur leur site, notamment en matière de protection des consommateurs, de vente à distance, de réglementation des prix, et autre.

En aucun cas, BEEBONDS ne pourra être tenu pour responsable à l'égard des internautes et de ses Clients de toute plainte ou action en justice intentée contre ceux-ci par un tiers qui prétendrait que l'usage de l'un quelconque des éléments de contenu du Site de BEEBONDS, ou de l'un des produits ou services offerts sur le Site porterait atteinte à l'un de ses droits de propriété intellectuelle.

7.4. Les Clients s'engagent :

- à utiliser le Site de BEEBONDS d'une façon qui ne puisse nuire pas aux autres internautes et autres Clients et qui soit exempte de nuisances ou désagréments ;
- à conserver leurs codes d'accès au Site (mot de passe et nom d'utilisateur) confidentiels et à ne pas les transmettre à un tiers ;
- à ne pas faire usage des codes d'accès d'un autre Client dont ils viendraient à avoir connaissance ;
- à ne pas usurper l'identité d'un tiers et à ne pas s'inscrire comme Clients en utilisant de fausses données, que celles-ci soient purement imaginaires ou qu'elles appartiennent à un tiers.

8. VIE PRIVEE & PROTECTION des DONNEES à CARACTERE PERSONNEL

8.1. Responsables du traitement :

BEEBONDS agit en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel au sens de l'article 26 du Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (ci-après « le RGPD »).

BEEBONDS collecte les données à caractère personnel de ses Clients pour son propre compte selon les modalités décrites ci-dessous.

BEEBONDS ne collecte que les données à caractère personnel qui sont strictement nécessaires à l'inscription sur le Site et à la Souscription que le Client souhaite effectuer.

8.2. Délégué à la protection des données :

BEEBONDS a désigné un délégué à la protection des données (DPO - Data Protection Officer). Toute requête à ce sujet peut être adressée à rgdp@beebonds.com.

8.3. Inscription au Site de BEEBONDS :

Lors de l'inscription sur le Site de BEEBONDS, BEEBONDS collecte le nom, les prénoms, le nom d'utilisateur et adresse email de l'Utilisateur. Ces données sont nécessaires à l'inscription et à l'identification de l'Utilisateur et sont clairement identifiées sur la page d'inscription du Site de BEEBONDS. Ce traitement de données a lieu sur base de l'article 6.1.a) -Votre consentement- et 6.1.c) -Respect des obligations légales en matière de prévention du blanchiment de capitaux- du RGPD.

8.4. Souscription à une Levée de Fonds :

Pour permettre à un Investisseur d'effectuer une Souscription, BEEBONDS collecte une série de données à caractère personnel complémentaires décrites ci-dessous ainsi qu'effectue un test de connaissance de



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

L'Investisseur qui sont nécessaires tant à la conclusion et à l'exécution de la Souscription envisagée qu'au respect des obligations légales auxquelles BEEBONDS est soumise au regard de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (ci-après « la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme »).

Ce traitement de données a lieu sur base des articles 6.1.a) & b) -Exécution d'un contrat- et c) du RGPD.

De manière non-exhaustive, les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone, date et lieu de naissance, copie de la carte d'identité ou du passeport, copie d'une preuve de résidence, numéro de compte bancaire, adresse IP, profession.

Ces données sont clairement identifiées sur les pages du Site de BEEBONDS et sur le formulaire d'identification préalable à la Souscription de l'Investisseur.

8.5. Communication des données :

Afin de permettre à l'Investisseur de recevoir son certificat d'inscription dans le Registre des Obligataires attestant du montant qu'il aura souscrit et valant preuve de propriété, BEEBONDS communique à l'Émetteur les données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, adresse postale et numéro de compte bancaire. Ces données sont renseignées sur le Bulletin de Souscription.

8.6. Statistiques et études :

Les données, après être rendues anonymes, seront traitées par BEEBONDS à des fins de statistiques internes en vue de permettre à BEEBONDS d'étudier et de comprendre l'utilisation de son Site par ses Clients.

Ce traitement de données a lieu sur base de l'article 6.1, a) du RGPD.

8.7. Marketing direct :

Par leur inscription sur le Site de BEEBONDS, les Clients sont susceptibles de solliciter la prestation par BEEBONDS d'un service de financement alternatif au sens de l'article 4, 1° de la Loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

Afin de permettre à BEEBONDS de prêter les services de financement alternatif sollicités, les Clients se verront adresser par BEEBONDS des informations relatives à de nouvelles Levées de fonds et des actualités en matière de financement alternatif.

Le traitement des données est, dans ce cas, fondé à la fois sur l'exécution d'un contrat conclu avec les Clients (article 6.1.b) du RGPD) et sur l'intérêt légitime de BEEBONDS tout en tenant compte de l'équilibre avec les droits des Clients (article 6.1.f) du RGPD).

Les Clients peuvent s'opposer à ces envois par simple email envoyé à l'adresse : hello@beebonds.com.

8.8. Désinscription :

Les Clients peuvent se désinscrire du Site en envoyant, à leur choix, un email à l'adresse hello@beebonds.com ou un courrier recommandé au siège social de BEEBONDS.

8.9. Conservation des données :

Les données à caractère personnel collectées seront conservées par BEEBONDS tant que le Client reste inscrit sur le Site.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

En cas de désinscription par le Client, les données le concernant seront conservées pour les besoins de l'exécution des obligations non encore éteintes par le fait qu'il serait encore propriétaire d'obligations et ce, sauf procédure judiciaire, pendant une période de cinq années après, soit la désinscription du Site dans le cas d'un Utilisateur, soit d'Obligation dont il serait propriétaire dans le cas d'un Investisseur.

Cette durée de conservation est imposée par l'article 26 de la Loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

8.10. Droits :

Le Client a le droit de demander à BEEBONDS l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification des données qui sont inexactes ou incomplètes, l'effacement des données dans les conditions fixées à l'article 17 du RGPD ou une limitation du traitement dans les conditions fixées à l'article 18 du RGPD. Le Client peut également s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel dans les conditions fixées à l'article 21 du RGPD et a le droit de demander une copie de ses données.

Toute demande en ce sens est à adresser par email à l'adresse hello@beebonds.com.

8.11. Réclamations et recours :

Le Client dispose, conformément aux articles 77 et 79 du RGPD, du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ou du droit à un recours en justice s'il considère que le traitement de données à caractère personnel le concernant constitue une violation du RGPD.

9. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

9.1. BEEBONDS fournit un service de financement alternatif à ses Clients en les mettant en présence d'Emetteurs et en leur permettant de souscrire à une Levée de Fonds et donc de réaliser un investissement au travers de BEEBONDS.

9.2. La Souscription à une Levée de Fonds doit porter sur le montant minimum et un multiple de coupure d'Obligations tels que définis par l'Emetteur dans la Note d'Information émise lors de chaque Levée de Fonds. En pratique, le montant de la Souscription à la Levée de Fonds choisi par l'Investisseur est versé au moyen d'un virement bancaire effectué par l'Investisseur sur un compte financier, spécifiquement dédié à la Levée de Fonds, ouvert par l'Emetteur.

La Souscription à la Levée de fonds existe dès sa validation par l'Investisseur sur le Site et est pleinement exécutée par l'Emetteur dès l'instant où il a effectué le virement au profit de l'Emetteur.

La preuve de la Souscription à la Levée de Fonds par l'Investisseur et de son acceptation des conditions et modalités de Souscription renseignées sur le Site résultera de la réception effective du montant souscrit sur le compte ouvert par l'Emetteur spécialement dédié à la Levée de Fonds.

9.3. L'Investisseur recevra un courrier électronique lui confirmant le bon déroulement de l'opération et de sa Souscription à la Levée de Fonds.

9.4. Tout défaut éventuel de versement par l'Investisseur du montant de sa Souscription qu'il s'est engagé à verser serait de nature à perturber le bon déroulement de la Levée de Fonds dès lors que le montant des fonds



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

effectivement crédités au compte de la Levée de Fonds ouvert par l'Emetteur ne correspondrait plus au montant des fonds attendus en vertu des Souscriptions enregistrées.

Cela pourrait induire BEEBONDS, l'Emetteur et les autres Investisseurs à croire que l'Objectif de Financement est atteint et donc que la Levée de Fonds est déjà clôturée alors qu'elle ne serait pas le cas.

Une telle situation pourrait avoir pour conséquence (i) de priver d'autres Investisseurs de la possibilité de participer à la Levée de Fonds, (ii) de causer un dommage à l'Emetteur et à BEEBONDS si cela avait pour effet de remettre en cause la Levée de Fonds et/ou s'il devait s'avérer qu'en raison de la défaillance de l'Investisseur, l'Objectif de Financement ne serait en réalité pas atteint.

Afin d'éviter qu'une telle situation ne se produise, deux mesures sont prévues :

- la première est une sanction à l'égard de l'Investisseur qui ne respecterait pas son obligation de verser le montant de sa Souscription alors même qu'il l'aurait confirmé sur le Site de BEEBONDS et qu'il se serait engagé par sa Confirmation à en verser le montant sur le compte de la Levée de Fonds ouvert par l'Emetteur. Par ce fait et sans recours possible, l'Investisseur s'expose à l'annulation pure et simple de sa Souscription par BEEBONDS.
- la seconde mesure concerne la prolongation possible de la Période de Souscription pour la Levée des Fonds si, par la suite de la défaillance d'un ou plusieurs Investisseurs, l'Objectif de Financement n'est pas atteint alors qu'il aurait dû l'être sur la base des montants souscrits par les Investisseurs. Dans une telle hypothèse, BEEBONDS pourra prolonger la Période de Souscription au maximum d'une durée égale à la Période de Souscription initiale.

9.5. Chaque Levée de Fonds sera plafonnée afin que l'Objectif de Financement ne puisse pas être dépassé. Lorsque l'Objectif de Financement aura été atteint, la Période de Souscription prendra automatiquement fin, le cas échéant de façon anticipée par rapport au terme initialement fixé. BEEBONDS et l'Emetteur ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'une clôture anticipée de la Période de Souscription d'une Levée de Fonds dès lors que la participation à une Levée de Fonds par le biais d'une Souscription est, par nature, limitée et intervient sur une base « First In - First Served » (FIFS).

Pour les besoins du présent article 9.5, il est précisé que l'ordre dont BEEBONDS tiendra compte est l'ordre des Souscriptions sur son Site, à savoir le moment à partir duquel un Investisseur opère la Confirmation sur le Site de BEEBONDS de sa décision de souscrire à une Levée de Fonds conformément à l'article 3.2. ci-avant.

L'ordre dans lequel les fonds sont versés par les Investisseurs est en revanche indifférent. Néanmoins, la Souscription que chaque Investisseur aura transmise à BEEBONDS via son Bulletin de Souscription ne sera réputée définitivement irrévocable qu'à la réception du montant souscrit sur le compte bancaire spécifique dédié à la Levée de Fonds ouvert par l'Emetteur.

9.6. Conformément aux points l'article 3.4. (i) et (ii) ci-avant, les montants versés par des Investisseurs sur le compte financier, spécifiquement dédié à la Levée de Fonds, ouvert par l'Emetteur qui devraient leur être remboursés par ce dernier le seront dans un délai maximum de 3 jours ouvrables à dater de la Date d'Emission sur le compte par lequel ils auront effectué leur versement initial.

9.7. S'il s'avère impossible de procéder au remboursement, par exemple, en raison du blocage ou de la clôture du compte de l'Investisseur, les fonds lui appartenant demeureront en attente de remboursement sur le susdit compte de l'Emetteur.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

Un courrier électronique et un courrier recommandé seront adressés par l'Emetteur à l'Investisseur à l'adresse électronique et à l'adresse postale qu'il aura renseigné dans le Bulletin de Souscription en l'invitant à communiquer de nouvelles coordonnées bancaires.

A défaut de réaction de l'Investisseur dans un délai de 30 jours à dater du premier envoi, un second courrier électronique et courrier recommandé seront adressés à l'Investisseur. Un montant forfaitaire de 50 EUR HTVA par envoi recommandé sera déduit de la somme à rembourser au Prêteur afin de couvrir les frais de rappel et de gestion.

9.8. En sa qualité de Plateforme de Financement Alternatif, BEEBONDS est assujettie à la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Conformément à l'article 18 de la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, BEEBONDS est une entité assujettie. En conséquence, BEEBONDS exécute les obligations légales, notamment de vigilance, d'identification et de vérification de l'identité de ses Clients, ce qui justifie le questionnaire que les Investisseurs sont invités à remplir avant leur première Souscription.

A cet égard et par l'acceptation des présentes CGU, les Investisseurs déclarent que la provenance des fonds qu'ils verseront sur les comptes des Levées de Fonds est licite et conforme à la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

De son côté, BEEBONDS s'engage à ne présenter sur son Site que des Levées de Fonds destinées à financer une activité licite dans le chef de l'Emetteur. Pour ce faire, lors de la phase de sélection des projets à financer, BEEBONDS vérifie l'objet social et l'activité réelle de l'Emetteur et obtient de celui-ci l'engagement contractuel d'affecter les fonds conformément aux activités et/ou projets que l'Emetteur aura déclarés.

9.9. Sans préjudice de l'existence de la Souscription, la Souscription explicitement acceptée par l'Investisseur à la Levée de Fonds sera pleinement exécutée dès l'instant le montant souscrit et versé par l'Investisseur sera crédité sur le compte financier de la Levée de Fonds ouvert par l'Emetteur.

A la Date d'Emission, la preuve de la Souscription sera apportée par l'Emetteur en inscrivant dans le Registre des Obligataires qu'il tient du nombre d'Obligations que l'Investisseur aura souscrit et par l'envoi à l'Investisseur d'un certificat d'inscription nominative dans le Registre des Obligataires du nombre d'Obligations inscrites dans le susdit registre au nom de l'Investisseur. La détention du susdit certificat faisant preuve de propriété et ce, sous réserve de vérification par l'Emetteur.

10. DUREE - INDEPENDANCE - NON CONCURRENCE - DIVERS

10.1. L'inscription au Site de BEEBONDS est faite pour une durée indéterminée.

10.2. Un Investisseur qui n'a pas souscrit à une Levée de Fonds peut mettre unilatéralement fin à tout moment et sans frais à son inscription au site de BEEBONDS en envoyant un courrier électronique à l'adresse de contact suivante : hello@beebonds.com ou un courrier recommandé au siège social de BEEBONDS.

La désinscription du Site et la fin subséquente de la relation contractuelle avec BEEBONDS interviendront dans un délai de cinq jours à dater de la réception effective par BEEBONDS du courrier électronique ou recommandé de résiliation.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

10.3. Un Investisseur qui a déjà souscrit à une Levée de Fonds et qui se trouve donc contractuellement lié à BEEBONDS pourra demander sa désinscription du Site en qualité d'Investisseur selon les formes décrites au point 10.2. ci-avant, ce qui implique qu'il n'aura plus accès aux informations relatives aux Levées de Fonds et aux Emetteurs à venir.

Toutefois, l'Investisseur demeurera tenu, à l'égard de BEEBONDS, par l'ensemble des dispositions des présentes CGU qui imposent des obligations aux Investisseurs.

10.4. En cas de violation par un Client de tout ou partie des CGU, BEEBONDS sera en droit de mettre unilatéralement et immédiatement fin, sans préavis ni indemnité, à l'inscription du Client au Site et à la relation contractuelle qui le lie à BEEBONDS, sans préjudice des articles 6 et 9.7 ci-avant et sans préjudice du droit de BEEBONDS de réclamer réparation pour le préjudice subi en raison desdites violations.

10.5. Aussi longtemps que dure son inscription sur le Site et pendant une période d'un an après la fin de son inscription, chaque Client s'interdit de faire directement ou indirectement concurrence à BEEBONDS en organisant ou développant une souscription similaire pour les Emetteurs référencés sur le Site de BEEBONDS pendant la durée de la présente obligation de non-concurrence.

L'obligation de non-concurrence couvre le territoire belge.

10.6. Les dispositions des présentes CGU ne sont pas dépendantes les unes des autres en sorte que le défaut éventuel de validité de l'une d'entre elles n'emporte pas l'annulation ou la mise à néant de l'entièreté des Conditions Générales mais seulement de la disposition invalidée.

Si une disposition venait à être réputée nulle par la loi ou à être déclarée inapplicable par une décision de justice, les parties conviennent de substituer à la disposition litigieuse une disposition licite qui préserve la commune intention des parties ainsi que leur position économique dans toute la mesure autorisée par la loi.

10.7. BEEBONDS pourra modifier les présentes CGU à tout moment sans devoir en justifier à ses Clients. Ils seront informés de toute modification ou mise à jour, soit par l'envoi d'un courrier électronique les informant d'une modification, soit par la mise sur la page d'accueil du Site de BEEBONDS d'un message annonçant cette modification. Les Clients sont dès lors informés de la nécessité de consulter périodiquement leurs courriers électroniques ou le Site à cet égard.

10.8. Les présentes CGU sont rédigées en français, langue dans laquelle BEEBONDS communiquera avec ses Clients. Les CGU peuvent être communiquées par écrit au Client qui en fait la demande. Elles peuvent en outre être téléchargées par le Client au format PDF. Le texte des présentes CGU est également disponible en néerlandais et en anglais.

11. TAXES & IMPOTS

11.1. Le Client est informé du fait que les Taux d'Intérêt exprimés sur le Site et repris dans tous les documents relatifs à chaque Levée de Fonds sont exprimé en taux brut, hors impact de toute fiscalité, sans préjudice de l'obligation de retenue à la source d'un précompte mobilier ou du paiement d'impôts dans le chef du bénéficiaire des intérêts.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

11.2. Par conséquent, toute personne non-résidente fiscalement en Belgique qui souhaiterait prendre part à une Souscription en qualité d'Investisseur dans le cadre d'une Levée de fonds doit au préalable vérifier et s'assurer de la compatibilité d'une telle Souscription avec la législation en vigueur dans l'Etat dans lequel elle réside, notamment quant au paiement de taxes qui pourraient être dues dans cet Etat en raison de la Souscription.

De tels revenus mobiliers pourront faire l'objet d'une retenue à la source conformément aux dispositions des conventions préventives de la double imposition auxquelles la Belgique est partie et applicables le cas échéant.

11.3. L'accès au Site de BEEBONDS, l'inscription à celui-ci en qualité de Client et, de manière plus générale, la prestation par BEEBONDS des services de financement alternatif sont entièrement gratuits pour les Clients.

Cela signifie que le montant souscrit par un Investisseur dans le cadre d'une Levée de Fonds sera entièrement et exclusivement affecté aux Obligations ainsi acquises et sera dès lors porteur d'intérêts, sans que le montant souscrit ait été diminué au titre de commission payée à BEEBONDS.

La rémunération de BEEBONDS perçue dans le cadre d'une Levée de fonds est exclusivement payée par l'Emetteur. La tarification applicable aux Emetteurs peut être consultée sur le Site de BEEBONDS ou peut être téléchargée par le Client au format PDF en cliquant [\[sur cet hyperlien\]](#).

12. POLITIQUE de PREVENTION des CONFLITS D'INTERETS

12.1. En vue de prévenir et empêcher la survenance de conflits d'intérêt, BEEBONDS a élaboré une politique de prévention des conflits d'intérêts résumée ci-dessous.

Sont concernées par cette politique, toutes les personnes agissant pour le compte de BEEBONDS, tels notamment ses dirigeants, collaborateurs et membres du personnel, qui interviennent dans des activités susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ou ayant accès à des informations privilégiées ou à d'autres informations confidentielles relatives aux clients de BEEBONDS ou aux transactions conclues avec ou pour le compte de ses Clients et/ou des Emetteurs.

BEEBONDS veillera que ses fournisseurs et sous-traitants ayant accès à des informations privilégiées ou à d'autres informations confidentielles relatives aux clients de BEEBONDS ou aux transactions conclues avec ou pour le compte de ses Clients et/ou des Emetteurs respectent la politique de prévention des conflits d'intérêts que BEEBONDS aura mise en place.

12.2. Afin de prévenir toute situation de conflit d'intérêt, toute personne concernée doit, dans le cadre de ses fonctions, déclarer directement et immédiatement aux dirigeants de BEEBONDS toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts même potentiel.

En particulier et de manière non-exhaustive, toute personne concernée est tenue de déclarer immédiatement l'existence :

- d'un lien de participation (actionnarial, obligataire) qu'elle aurait avec un Emetteur ;
- d'une fonction dirigeante, salariée ou indépendante qu'elle exercerait auprès d'Emetteur ;
- un intérêt patrimonial quelconque, direct ou indirect, qu'elle aurait à voir un Emetteur sélectionné ou en passe de l'être par BEEBONDS en vue d'un projet de financement.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

12.3. Afin d'écartier tout risque de conflit d'intérêt, il est purement et simplement interdit aux personnes concernées de souscrire et ce, de manière directe ou indirecte, en qualité d'Investisseur à une Levée de Fonds organisée par BEEBONDS.

12.4. Il est également interdit à ces mêmes personnes de solliciter un financement auprès de la plateforme de BEEBONDS au travers d'une société dans laquelle la personne concernée détient une participation, exerce un mandat d'administrateur ou une fonction dirigeante.

12.5. Les transactions sur instruments de financement suivantes sont également prohibées pour les personnes concernées :

- toute transaction effectuée en bénéficiant ou en utilisant une information privilégiée relative à l'instrument de financement ou à l'émetteur de cet instrument de financement. Il est rappelé que l'utilisation d'information privilégiée constitue un abus de marché ;
- toute transaction dont l'intention est de manipuler le cours d'instruments de financement ou toute action destinée à diffuser des informations trompeuses relatives à un Emetteur ;
- toute transaction pour le compte d'un Client bénéficiant d'un même avantage indu est également prohibée.

12.6. Aucun employé ou collaborateur de BEEBONDS ne peut exercer de fonction en qualité d'administrateur (ou toute fonction dirigeante similaire) dans une société sans l'accord préalable écrit de BEEBONDS.

Par extension, toute fonction extérieure rémunérée ou non, notamment si elle est réalisée en mettant en avant le lien de l'employé ou du collaborateur avec BEEBONDS est soumise à approbation préalable.

13. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES - RESPECT DES FORMALITES LEGALES

13.1. Conformément à l'article VI.55 § 1er du Code de droit économique, BEEBONDS communique les informations suivantes :

1° Le fournisseur :

- a) BEEBONDS SPRL, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B - 1040 - Bruxelles, Hive5, Cours Saint Michel 30, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0658.962.075, dont le numéro de TVA est le BE0658.962.075. Outre par courrier postal, BEEBONDS peut également être contactée à l'adresse électronique suivante : hello@beebonds.com ;
- b) BEEBONDS ne dispose pas de siège d'exploitation ou d'établissement stable en dehors de la Belgique ;
- c) si un Utilisateur décide de souscrire à une Levée de Fonds, il devient Investisseur et ce, conformément à l'article 3. ci-avant auquel il est expressément fait référence ;
- d) l'activité de BEEBONDS est soumise à un régime d'agrément. En application de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances. BEEBONDS est agréée en qualité de plateforme de financement alternatif et est inscrite sur la liste *ad hoc* tenue par son autorité de contrôle, l'Autorité des Services et Marchés Financiers (en abrégé « FSMA ») établie rue du Congrès, 12-14 à 1000 Bruxelles et dont le site est www.fsma.be.

2° Le service financier :



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

- a) le service financier que l'Investisseur, membre du Site, recevra est un service de financement alternatif et consiste dans la possibilité pour lui de souscrire à une Levée de Fonds et donc de procéder à un investissement sous la forme d'un Emprunt Obligataire ;
- b) comme décrit au l'article 5.1. ci-avant, l'accès et l'inscription des Clients au Site de BEEBONDS sont gratuits de sorte qu'aucune rémunération n'est due par les Clients à BEEBONDS. L'article 11 ci-avant rappelle le traitement fiscal de l'investissement dans le chef de l'Investisseur quant à la retenue d'un précompte mobilier à la source ;
- c) les articles 4.2., 5.2. et 5.3. ci-avant font état du risque qu'encours l'Investisseur lorsqu'il a investi dans une Levée de Fonds émise par un Emetteur ;
- d) en ce qui concerne le traitement fiscal de l'investissement qu'un Investisseur peut réaliser, BEEBONDS n'a pas connaissance d'autres taxes ou impôts que ceux mentionnés à l'article 11. ci-avant ;
- e) les informations fournies dans les présentes CGU restent valables jusqu'à leur modification ultérieure dans le cadre d'une nouvelle version des CGU conformément à l'article 10.7. ci-avant ;
- f) l'accès et l'inscription des Clients au Site de BEEBONDS sont gratuits en sorte qu'aucune rémunération pour ce service ne doit être payée par les Clients à BEEBONDS ;
- g) conformément à l'article 3.2. ci-avant, les montants souscrits sont versés directement par l'Investisseur vers le compte ouvert par l'Emetteur spécialement dédié à la Levée de Fonds. Les paiements du remboursement des capitaux et des intérêts échus sont effectués par l'Emetteur sur le compte bancaire de l'Investisseur qu'il aura indiqué sur son Bulletin de Souscription ;
- h) il n'y a pas de coût supplémentaire spécifique pour le consommateur afférent à l'utilisation de la technique de communication à distance qu'est internet.

3° Le contrat à distance :

- a) comme exposé à l'article 10. ci-avant, l'inscription au Site de BEEBONDS est faite pour une durée indéterminée. Toutefois, un Investisseur qui n'a pas souscrit à une Levée de Fonds peut mettre unilatéralement fin à tout moment et sans frais à son inscription en envoyant un courrier électronique l'adresse de messagerie suivante hello@beebonds.com ou un courrier recommandé au siège social de BEEBONDS. La désinscription du Site et la fin subséquente de la relation contractuelle avec BEEBONDS interviendront dans un délai de cinq jours à dater de la réception effective par BEEBONDS du courrier électronique ou recommandé de résiliation. L'Investisseur qui a déjà souscrit à une Levée de Fonds peut demander sa désinscription du Site en qualité d'Investisseur ce qui implique qu'il n'aura plus accès aux informations relatives aux Levées de Fonds et aux Emetteurs à venir ;
- b) tel que décrit à l'article 2. ci-avant, la relation contractuelle entre BEEBONDS et le Client commence au moment de l'acceptation par celui-ci des présentes CGU. Antérieurement à cette acceptation, l'internaute peut consulter librement la page d'accueil du Site de BEEBONDS ainsi qu'à une partie de son contenu ;
- c) l'article 14.1. ci-après dispose que la relation juridique entre BEEBONDS et ses Clients d'une part, et les Emetteurs, d'autre part, sont exclusivement régies par le droit belge et que tout litige y relatif relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. L'article 14.1. ci-après énonce qu'il en va de même de la relation juridique entre l'Investisseur et l'Emetteur ;
- d) conformément à l'article 10.8. ci-avant, ces dernières sont disponibles tant en français qu'en néerlandais et en anglais. BEEBONDS communiquera, au choix de son Client, dans l'une des trois langues précitées en fonction du choix qu'il aura été opéré lors de son inscription sur le Site.



- Conditions Générales d'Utilisation (CGU) -

4° Le recours :

- a) les présentes CGU ne prévoient pas de mode extra-judiciaire de réclamation ou de règlement des conflits comme il est dit à l'article 14.2 ci-dessous ;
- b) l'Investisseur qui le souhaite peut toutefois agir à l'égard de BEEBONDS conformément aux règles prévues par le droit judiciaire belge.

14. DROIT APPLICABLE & TRIBUNAUX COMPETENTS

14.1. Les présentes CGU ainsi que la relation juridique entre BEEBONDS et ses Clients, d'une part, et les Emetteurs, d'autre part, sont exclusivement régies par le droit belge.

Il en va de même de la relation juridique entre les Investisseurs et les Emetteurs.

14.2. Tout litige éventuel relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGU relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Les présentes CGU ne prévoient pas de mode extra-judiciaire de réclamation ou de règlement des conflits.